

CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 07 MARS 2022

Procès-verbal

Le 07 mars 2022 à 20h30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit de la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Bernard PERRET, Maire.

**Etaient présents** : Bernard PERRET, Anne-Marie CHABERT, Daniel CHEVALLIER, Tony DAVOINE, Françoise DA SILVA, Solange DEGLI-ANTONI, Séverine DURAND, Patrice FREY, Mickaël GUÉRIN, Estelle JANIN, Marc JANODY, Estelle MOREAU, Florence PELARDY, Séverine PIOT

**Etaient excusés et ont donné pouvoir** : Néant

**Absent excusé** : Néant

**Absent** : Magalie VALENTINO

**Secrétaire de séance** : Tony DAVOINE

**1/ Approbation du procès-verbal du dernier conseil**

Le conseil municipal approuve le procès-verbal du 27/01/2022.

**2/ Compte-rendu des décisions du maire**

**Déclaration d'intention d'aliéner**

Le maire a décidé de ne pas acquérir par voie de préemption le bien situé :

- 264 rue de Faramans, section B n° 1699, ZD n° 541 et 481 d'une superficie de 696 m<sup>2</sup>

**Autre décision**

Monsieur le Maire a conclu un contrat d'une durée de six ans avec la société SOGEDO pour l'entretien des poteaux d'incendie pour un montant annuel de 42 euros HT/an par poteau d'incendie (35 poteaux actuellement). L'établissement du rapport annuel sera facturé au prix de 300 euros HT annuels.

Le conseil municipal n'émet aucune remarque.

**3/ Demandes de subventions**

**1/ Subvention Sou des Ecoles**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention du Sou des Ecoles du RPI de Bourg Saint Christophe - Pérourges afin de le soutenir dans le cadre de sa manifestation LEGO (impression du logo de la commune sur des légos).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide avec 13 voix pour et 1 abstention de verser une subvention de 100 euros au Sou des écoles.

Solange DEGLI-ANTONI fait remarquer que le Sou des Ecoles fait pour la deuxième fois pour cette année scolaire une demande de subvention et que lorsqu'une association organise une manifestation c'est dans l'objectif de faire du bénéfice afin de financer des projets.

**2/ Subvention Comité des fêtes**

Monsieur le Maire fait part d'une demande de subvention émanant du Comité des fêtes de la commune de Bourg Saint Christophe afin de financer le feu d'artifice du 14 juillet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 1 800 euros au Comité des fêtes de la commune de Bourg Saint Christophe. Le montant est identique depuis trois ans.

Estelle MOREAU rappelle que le 14 juillet est une fête nationale et qu'il est normal que la commune participe au financement du feu d'artifice.

### 3/ Subvention pour Lou-Ann LALANDE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un courrier reçu de Madame LALANDE informant de la sélection de Lou-Ann LALANDE à la coupe du monde de rock sauté acrobatique catégorie children qui aura lieu le 22 mai 2022 à Budapest.

Il est proposé de soutenir Lou-Ann LALANDE en lui versant une aide de 200 euros

Le conseil municipal, à l'unanimité, après avoir délibéré décide de verser la somme de 200 euros à Lou-Ann LALANDE.

### 4/ Subvention APAJH 01

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal d'une demande de subvention de l'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés (APAJH 01).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de verser une subvention de 50 euros à l'APAJH 01.

### **4/ Adhésion AMF**

Monsieur le Maire précise qu'il convient d'adhérer à l'Association des Maires de France de l'Ain.

La cotisation s'établit à 632.91 euros et se décompose ainsi :

- 0.19€ / habitant soit 1489 = 282.91 euros
- Frais de formation des élus = 350.00 euros

Après avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de verser la cotisation de 632.91 euros à l'AMF de l'Ain

### **5/ Dossier rue du Favre : bornage, DUP, ...**

Une rencontre est programmée le 28 mars à 20h00 avec M. RODRIGUEZ de ARVE LOTISSEMENT. Une première rencontre a déjà eu lieu avec M. RODRIGUEZ et un géomètre.

Au-delà de la rencontre du 28 mars, il pourrait y avoir plusieurs étapes :

- Etablissement d'un bornage au cours duquel seront convoqués l'ensemble des voisins (coût de 2 547 euros) ; ce bornage sera nécessaire pour la suite du projet.
- Si une déclaration d'utilité publique doit être mise en œuvre, un contact avec les services préfectoraux et la Direction Départementale des Territoires doit être pris. La société AXIS apportera son expertise pour un coût de 3 055 euros. L'intervention d'un avocat spécialisé sera peut-être nécessaire pour finaliser le dossier.

### **6/ Projet d'assistance à maîtrise d'ouvrage ferme BRUN**

Afin d'avoir des chiffrages sur différents scénarios, une mission devra être confiée à un assistant à maîtrise d'ouvrage et à un économiste. Les cabinets BERTHET (architecte urbaniste) et LP VERNAY (économiste) font une proposition pour un coût global de 16 020 euros TTC. Plusieurs esquisses seront présentées aux élus qui seront amenés à arrêter un projet définitif. La durée de l'étude est estimée à 2 – 3 mois.

### **7/ Délibération acquisition modes doux**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre de l'aménagement de cheminement modes doux depuis la salle des fêtes jusqu'au parking du cimetière, la commune a confié à la société EFRConseil la mission de négociation des terrains concernés, qui sont regroupés aujourd'hui sur plusieurs propriétés.

Une promesse de vente a été recueillie le 12 février 2022 concernant les parcelles ZE 122p de 77 m<sup>2</sup>, ZE 123p de 38 m<sup>2</sup> et ZE 124p de 239 m<sup>2</sup> soit une contenance de 354 m<sup>2</sup> au prix de 180 euros.

Monsieur le Maire propose de soumettre à délibération du conseil municipal ce de jour cette promesse de vente.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve la promesse de vente recueillie le 12 février 2022 concernant les parcelles ZE 122p de 77 m<sup>2</sup>, ZE 123p de 38 m<sup>2</sup> et ZE 124p de 239 m<sup>2</sup> soit une contenance de 354 m<sup>2</sup> au prix de 180 euros.
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour effectuer les démarches nécessaires.

### **8/ Compte-rendu des commissions**

#### a) Commission Culture et Animation

Françoise DA SILVA présente les travaux de la commission.

• Sapins de quartier pour Noël : L'opération a un peu moins intéressé les habitants que l'année dernière mais le résultat est tout de même satisfaisant, les sapins ayant été assez bien décorés. Les sapins ont été replantés dans l'ancienne déchetterie afin d'être réutilisés l'année prochaine.

• Cérémonie des vœux : La cérémonie n'ayant pu avoir lieu pour des raisons sanitaires, un powerpoint a été mis en ligne sur le site internet de la commune.

• Accueil des nouveaux arrivants le 30 avril : Une information sera adressée aux familles installées sur la commune entre le 01/01/2021 et le 31/12/2021. Des informations sur le fonctionnement de la commune de Bourg Saint Christophe, de la communauté de communes de la Plaine de l'Ain, sur les commerces et associations du village leurs seront présentées. La présence des membres du conseil municipal est souhaitée.

• Nettoyage de printemps : Après réflexion, le nettoyage aura lieu une fois par an soit le 17 septembre avec le concours des magasins Leclerc sponsor de l'opération.

Le 22 avril est la journée de la Terre. La commission travaille sur l'organisation de cette journée pour 2023. Des informations sur la consommation de l'eau, l'éclairage, le recyclage, l'utilisation de la voiture seront proposées ainsi que des jeux sur le thème de l'environnement.

• Une visite de la centrale nucléaire du Bugey a eu lieu en février. Une seconde visite est programmée pour le 02 juillet.

• Un pique-nique géant est prévu le 27 août pour réunir les habitants de la commune. Un contact sera pris avec le Comité des fêtes pour organiser une séance de cinéma en plein air ce même jour.

• La cérémonie de citoyenneté et de remise des cartes électorales aura lieu le 02 avril à 14h00 auprès des jeunes électeurs.

• Plusieurs reproductions d'anciennes photos du village étaient accrochées en mairie. Georges COMBE va essayer de photographier les mêmes lieux afin d'en voir l'évolution.

Un concours de photographies sera proposé aux habitants et les photos sélectionnées par un jury seront publiées dans le prochain bulletin municipal.

• Une rencontre a eu lieu avec une personne souhaitant installer un food-truck dans un bâtiment fixe à l'aire de loisirs. Le plan local d'urbanisme n'autorise pas ce type de bâtiment et cela dénaturerait le lieu.

• L'association « le Sentier des Vignes » souhaite planter 400 pieds de vigne. A ce jour, 370 ceps sont plantés. L'augmentation du nombre de ceps nécessite une extension du terrain mis à disposition de l'association.

Par délibération en date du 19 janvier 2021, le conseil municipal a autorisé Monsieur le Maire à signer une convention de mise à disposition de parcelles du domaine communal privé à l'association Le sentier des vignes.

L'association souhaitant planter des pieds de vigne supplémentaires, il convient de mettre à sa disposition une bande de terrain supplémentaire correspondant à la parcelle cadastrée section B n° 1529.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- De mettre à disposition de l'association Le sentier des vignes la parcelle cadastrée section B n° 1529
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention de mise à disposition d'un terrain communal

• Un après-midi « contes » est organisé le 26 mars. Le coût de la prestation est de 330 euros dont 30 euros de déplacement. Pour rappel, une ligne « animation » a été budgétisée.

#### b) Commission Bâtiments

• Foyer rural - tarifs de location

Les tarifs n'ont pas été réévalués depuis 2016. Il y a lieu de réviser les tarifs de location du FOYER RURAL, qui seront les suivants, à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022 :

##### PARTICULIERS DE LA COMMUNE

- salle complète	450 €
- petite salle	300 €
- bar	200 €

##### ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

- salle complète	350 €
- petite salle	250 €
- bar	200 €

EXTERIEURS SUR AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL

- salle complète	750 €
- petite salle	480 €
EXTERIEURS (séminaire et réunion)	
- salle complète	500 €
- petite salle	300 €
EXTERIEURS SUR AVIS DU CONSEIL MUNICIPAL (si but commercial)	
- salle complète	600 €
- petite salle	420 €
CAUTION :	1 000 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- DECIDE d'appliquer les tarifs de location du foyer rural comme indiqués ci-dessus à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2022.
- Patrice FREY liste les travaux réalisés en 2021
  - Travaux d'isolation des combles mairie – école – logements : 1 925.00 euros
  - Pavés led à l'école : 1 680.00 euros
  - Cumulus de l'école, lavabo, mitigeur école : 1 677.00 euros
  - Logements 647 Grande Rue : 2<sup>ème</sup> phase de lasure des volets, réparation de chaudière et pose d'une cabine de douches, réalisation des diagnostics gaz : 2 574.00 euros
  - Travaux canalisations assainissement école : 3 240.00 euros
  - Divers travaux foyer rural (dépannage alarme, joint de carrelage, remplacement groupe chambre froide, réparation descente chéneaux) : 3 092.00 euros
- Les prévisions pour 2022 seront les suivantes :
  - L'établissement des diagnostics des logements
  - Le déplacement d'un caisson de la climatisation du Bienvenu
  - Le changement de 3 anciennes portes (école, bibliothèque)
  - La réfection des bandeaux du toit du foyer rural. Un habillage serait peut-être une solution plus avantageuse à long terme. Réfection de la peinture des murs extérieurs sous auvent
  - L'éclairage central et la VMC du foyer rural (le carrelage de la chambre froide a été refait par les employés communaux)
- ALEC 01 a établi un rapport afin d'étudier le chauffage de l'école et de la cantine. Les bâtiments sont globalement bien isolés excepté les portes en bois qui doivent être changées. Le mode de chauffage qui semble le plus adapté serait une chaudière à pellets pour un coût d'environ 60 000 euros non compris les aides qui pourraient être versées. Les vannes des radiateurs pourraient aussi être changées et une programmation installée afin de simplifier la gestion du chauffage.

#### c) Commission Urbanisme

Patrice FREY fait état des dossiers déposés.

Demande de déclaration préalable :

- 31C impasse de la Botte : pose de 36 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques
- 481 rue de Béligneux : mur de clôture à l'est 1.80 m + couverture crépi blanc
- Rue du Mas Choquet : division en 3 lots à bâtir : lot A de 1 024 m<sup>2</sup>, lot B de 988 m<sup>2</sup> et lot C de 1 102 m<sup>2</sup>
- 38 impasse du Favre : piscine de 36 m<sup>2</sup> + local technique
- 620 rue de Béligneux : piscine de 32 m<sup>2</sup>
- 801 rue de Lyon : création d'une seconde entrée et pose d'un portail coulissant en limite de propriété
- 20 le clos de Marphoz : agrandissement maison de 17.50 m<sup>2</sup>
- 20 le clos de Marphoz : construction d'un garage de 22 m<sup>2</sup>
- 20 le clos de Marphoz : piscine de 15 m<sup>2</sup> + local technique
- 29 le domaine des chênes : pergola autoportante de 12m<sup>2</sup>
- 18 rue des Brosses : remplacement de 12 fenêtres bois par 11 PVC et 1 alu
- 18 rue des Brosses : pose de 5 m<sup>2</sup> de panneaux photovoltaïques en toiture côté sud
- 128 chemin de la Croix Martoret : construction d'un mur de clôture au sud de la propriété sur 61 m de long hauteur 1.80 m + couvertines

#### d) Commission Affaires scolaires

Estelle JANIN fait part des thèmes abordés en commission.

- La commission a estimé qu'il n'est pas utile de rédiger un livret d'accueil expliquant le fonctionnement de l'école, de la cantine et de la garderie. Un règlement intérieur existe déjà à l'école, ainsi qu'au SIVOS pour

l'organisation de la cantine et de la garderie. Des informations figurent aussi sur le site de la commune. Par contre, une communication sera faite aux parents pour leur expliquer où trouver les renseignements recherchés.

- En ce qui concerne l'aménagement de la cour de l'école, il faudra se rapprocher des enseignants afin de définir la zone concernée, les aménagements qui pourraient être réalisés (arbres, bancs, structures de jeux, arbres à insectes, fresque pour embellir le préau ...).

e) SIVOS de Bourg Saint Christophe – Pérouges

Estelle JANIN présente le compte-rendu du dernier conseil qui a eu lieu le 1<sup>er</sup> mars. Le compte administratif 2021, le compte de gestion 2021 et le budget 2022 ont été approuvés et votés. Le maintien de la garderie du soir à Bourg Saint Christophe a été abordé. Bien que les prévisions des effectifs à la prochaine rentrée scolaire soient légèrement à la baisse, les effectifs à la cantine sont en augmentation. Les communes de Bourg Saint Christophe et Pérouges sont obligées de participer financièrement afin d'équilibrer le budget du SIVOS ce qui représente 50% des recettes. Une aide exceptionnelle de 26 000 euros a été versée par l'Etat en 2021 afin de palier au manque de recettes liées à la situation sanitaire. 65% des enfants sont domiciliés à Bourg Saint Christophe et 35% à Pérouges.

Les CM2 bénéficieront d'une formation aux 1ers secours.

Deux remplacements au niveau du personnel sont à prévoir pour la prochaine rentrée scolaire.

## 9/ Questions diverses

a) Révision loyer salon de coiffure DS CUT

Monsieur le Maire précise au conseil municipal qu'il est prévu que le loyer du salon de coiffure DS CUT de Mme DUBOIS soit révisé au 1<sup>er</sup> février 2022.

Monsieur le Maire indique que suite à la crise sanitaire liée à la COVID 19, il propose de ne pas actualiser le loyer. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de ne pas appliquer au 1<sup>er</sup> février 2022 la révision du loyer du salon de coiffure DS CUT de Mme DUBOIS.

b) Aménagement modes doux : demande de fonds de concours CCPA

La commune de Bourg Saint Christophe projette des travaux d'aménagement de cheminement modes doux depuis la salle des fêtes jusqu'au parking du cimetière. Cet aménagement aura pour effet de sécuriser les déplacements divers. Le montant des travaux est estimé à : 445 833 euros HT.

Monsieur le Maire explique que la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain a mis en place un fonds de concours destiné à aider les communes pour ce type de travaux. Le montant de l'aide est calculé à hauteur de 50% du montant HT des travaux.

Le plan de financement proposé est le suivant :

Financeurs	Montant HT
DETR	133 749 euros
CCPA : fonds de concours	100 000 euros
Fonds propres	212 084 euros
TOTAL	445 833 euros

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

- APPROUVE l'opération d'aménagement cheminement modes doux
- VALIDE le plan de financement prévisionnel
- SOLLICITE l'aide financière de la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain pour un montant de 100 000 euros au titre du fonds de concours pour la réalisation de modes doux en agglomération
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette demande de fonds de concours.

c) Eco-pâturage

Suite à la réception d'un flyer d'un jeune éleveur d'ovins à Sainte Croix, une rencontre est prévue afin de voir ce qui pourrait se faire sur les terrains communaux.

d) Demande de l'Office Municipal des Fêtes de Pérouges qui sollicite la commune pour utiliser à titre gracieux le foyer rural le 09 avril afin de présenter la fête médiévale, les salles communales de Pérouges étant indisponibles ce jour-là. Le conseil émet un avis favorable car il s'agit d'une manifestation à but non lucratif et que les membres de l'OMF ont participé à la fabrication des masques en tissu qui ont été distribués aux habitants de Bourg Saint Christophe.

e) Organisation matérielles des élections présidentielles

Le scrutin est ouvert de 8h00 à 19h00 les 10 et 24 avril.

Le prochain conseil municipal est prévu le 12 avril 2022 à 20h30

Conseil municipal du 7 mars 2022

Bernard PERRET, Maire	
Françoise DA SILVA, 1 <sup>ère</sup> adjointe	Patrice FREY, 2 <sup>ème</sup> adjoint
Estelle JANIN, 3 <sup>ème</sup> adjointe	Marc JANODY, 4 <sup>ème</sup> adjoint
Anne-Marie CHABERT	Tony DAVOINE
Séverine DURAND	Florence PELARDY
Mickaël GUÉRIN Pouvoir à Estelle JANIN	Solange DEGLI-ANTONI
Daniel CHEVALLIER	Estelle MOREAU
Séverine PIOT	Magalie VALENTINO Absente excusée